

**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE
DU CORPS DES DIRECTEURS D'HOPITAL**

Séance du 21 avril 2020

MISES A DISPOSITION

Décret n° 88-976 du 13 octobre 1988 modifié – articles 1 à 10 et 38

NOM - PRENOM AFFECTATION	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL	OBSERVATIONS
Monsieur Gilles LAVENU DH au CHI du Pays des Hauts Falaises à Fécamp (Seine-Maritime)	Groupe hospitalier du Havre (Seine-Maritime) en qualité de référent « achats » du groupement hospitalier de territoire de l'Estuaire sur Seine.	1 an à/c du 01/01/2019 à hauteur de 5% de sa quotité de travail (régularisation).
Madame Gaëlle KUSTER-MALAQUIN DH au centre de santé mentale Angevin de Sainte-Gemmes-sur-Loire (Maine-et-Loire)	Direction générale de l'offre de soins du ministère des affaires sociales et de la santé, en qualité de chargée de mission « supervision ».	3 ans à/c du 01/10/2019 à temps plein (régularisation).
Madame Perrine CAINNE DH au centre hospitalier d'Arcachon (Gironde)	Centre hospitalier universitaire de Bordeaux (Gironde) en qualité de chargée de la fonction « formation ressources humaines » du groupement hospitalier de territoire « Alliance Gironde ».	3 ans à/c du 14/05/2019 à hauteur de 5% de sa quotité de travail (régularisation).
Madame Marie-Christine VIALE DH au centre hospitalier de Bastia (Corse)	Centre hospitalier de Corte-Tattone et du centre hospitalier de Calvi Balagne en qualité de chargée de la fonction achat au GHT « Haute-Corse ».	3 ans à/c du 01/01/2018 à hauteur de 50% de sa quotité de travail (régularisation).